



## **Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

**Tarn-et-Garonne**

### **Examen de conducteur de TAXI et de VTC**

*Résultats Admission du 14 Septembre 2017*

### **Département du Tarn-et-Garonne (82)**

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet de département.  
Pour les candidats admis taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente.

Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

**LES CANDIDATS ADMIS** à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture du Tarn-et-Garonne pour demander la carte professionnelle en prenant rendez-vous auprès de Mme LEVY au 05.63.22.82.72.

**LES CANDIDATS NON-ADMIS** à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité, et peuvent se présenter 2 autres fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Les candidats non-admis doivent s'inscrire sur la plateforme numérique [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

### **LISTE DES ADMIS - SESSION DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Dossier n°</b>	<b>Type</b>
<b>BALDO</b>	<b>José</b>	3299	TAXI
<b>MARRE</b>	<b>Philippe</b>	3572	TAXI
<b>LECLERC</b>	<b>Francis</b>	4202	TAXI
<b>MILHAU</b>	<b>Sandrine</b>	5082	TAXI
<b>BOUTROLLE D'ESTAIMBUC</b>	<b>Christelle</b>	3773	TAXI